



Regroupement familial en france

Par **katous**, le **09/04/2014** à **00:02**

bsr chui tunisienne j'habite en tunisie et je travail infirmiere de bloc ,mon mari es en france il travail comme interimaire ,est ce que ce possible avec ces fiche de paie de faire regroupement familial il a eu deja 24 fiches ,merci de me repondre

Par **PMO68**, le **11/04/2014** à **20:59**

Vous résidez en Tunisie, votre dossier doit être transmis à la représentation de l'Ofii. (Office français d'immigration et d'intégration) Une visite de pré-accueil est organisée par cette représentation. La famille est informée de la procédure à suivre et est convoquée pour passer une visite médicale sur place. Elle doit ensuite se rendre au consulat pour demander un visa.